



Authentique,
humain et libre
ID, le courage
de ses opinions

Numéro spécial élections

Pour la quatrième fois depuis sa création en 2002, i.D. participe aux élections professionnelles des personnels de direction et sollicite vos suffrages pour soutenir son action.

Ces élections sont la concrétisation essentielle du travail syndical, puisqu'elles permettent, et elles seules, de travailler à parité avec les représentants de la puissance publique pour examiner et faire avancer les dossiers. L'année 2011 est à ce titre exceptionnelle puisqu'aux élections traditionnelles des Commissions Administratives Paritaires Académiques et Nationales (CAPA et CAPN) s'ajoutent celles des comités techniques locaux et ministériels imposés par la loi liberticide de 2008.

édito

 **Votez**
Indépendance
et Direction !

Indépendance & Direction

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale
10, rue des Bleuets - 75011 Paris - Tél. 01 43 71 94 90 - Fax 01 43 71 94 95 - Mel : ietd@ietd.com - www.ietd.com

Un esprit, des convictions



Cette loi reconnaît désormais la représentativité syndicale au niveau des fédérations, et prévoit l'octroi des moyens, notamment des décharges horaires indispensables pour assurer le travail des élus syndicaux, en fonction des résultats à ces nouvelles élections. Dès lors, les organisations qui ne rassemblent pas un nombre de suffrages (que seules les plus importantes d'entre elles peuvent présenter) suffisant se trouvent écartées du dialogue social au profit des poids lourds des principales fédérations existantes.

Seul ou avec la FAEN isolée, iD n'avait aucune chance d'être représenté par le biais des comités techniques, et se trouvait éliminé pour céder la place au syndicat unique. On connaît les conséquences de ce genre de situation. Une alliance, et seulement une alliance, était donc nécessaire si l'on voulait conserver un maximum d'indépendance, préserver le pluralisme syndical qui nous apparaît la seule garantie face à la complicité affichée avec le ministère par le syndicat majoritaire. D'où la mise en place d'une liste **d'Union pour l'Ecole Républicaine**, dans le cadre contraint d'une alliance électorale et non d'une fusion ou d'un ralliement. Le CSEN-FGAF, le SCENRAC-CFTC et la FAEN ont donc choisi ce mode de rapprochement pour lutter contre l'élimination programmée de ce que nous représentons.

Cette alliance nous apporte l'assurance de pouvoir conserver notre représentativité et nos moyens d'action. Notre indépendance reste entière, iD étant le seul syndicat de personnels de direction au sein de cette alliance. Ne nous cachons pas cependant les difficultés qui vont naître de cette réorganisation, à la fois par la taille réduite de l'alliance,

qui mènera à de nécessaires recompositions, et par la présence d'un syndicat d'enseignants qui, pour ne nous avoir guère épargnés par le passé, fait naître des réticences chez certains de nos adhérents. Il est à craindre que, rumeur et diffamation aidant, les accusations de «droitisme» réitérées depuis longtemps par le SNPDEN, ne trouvent là un nouveau champ d'expression. Mais heureusement nous n'en sommes plus aux beaux jours du stalinisme, et ne s'en laisseront convaincre que ceux qui le voudront bien !

Faut-il le rappeler : nous revendiquons comme le pilier de notre engagement une indépendance qui exclut toute allégeance à gauche ou à droite. Nous ne situons pas notre action sur ce plan là, mais sur les services et l'entraide apportés aux personnels de direction. Au contraire, nous voulons échapper au manichéisme politique qui fait un adversaire de celui qui ne vous suit pas. L'alliance électorale à laquelle nous sommes conduits par une modification législative scandaleuse n'est pas une fusion, pour ne pas dire une confusion, entre les différents partenaires, mais une opération technique d'organisations menacées dans leur existence au mépris de toute logique démocratique.

Et si l'on doutait encore de la nécessité de garantir la représentation de tous les partenaires sociaux, y compris des non majoritaires au niveau d'une profession, il n'est que de se pencher sur la politique de collaboration actuellement poursuivie par le ministère avec le SNPDEN : ce ne sont que signatures de conventions ou de relevés de conclusions, effets d'annonces bilatéraux qui ne se traduisent après analyse par aucun bénéfice pour les personnels de direction qui sont censés être

concernés. Entre la communication et la manipulation, la frontière est parfois mouvante !

Face à cette situation que nous dénonçons depuis plusieurs années, ceux qui souhaitent, selon leurs convictions et leurs engagements, que se poursuive l'action d'iD, porteront donc logiquement leurs suffrages lors des élections aux comités techniques ministériels sur la liste d'Union pour l'Ecole Républicaine.

Pour les CAPA et CAPN, nous sommes toujours en mesure de nous présenter seuls devant les électeurs : les règles de représentativité ne nous condamnent pas au silence, et c'est un devoir de nous engager encore pour que la défense des personnels de direction ne se résume pas à un marchandage entre des partenaires choisis. Voter pour iD au niveau des CAPA et des CAPN, c'est soutenir son combat pour améliorer les conditions de travail et les rémunérations de tous les personnels de direction et défendre les positions qui sont précisées dans ce bulletin.

De toute façon, les personnels de direction auront la représentation qu'ils auront souhaitée, décidée et méritée. Il leur faudra répondre à la question simple mais décisive de savoir s'ils veulent renforcer un syndicat majoritaire, ou bien si l'on souhaite que perdure un syndicalisme pluraliste, représentatif de toutes les opinions et non inféodé à tel ou tel selon les contorsions de la politique, un syndicat motivant pour tous et respectueux des engagements de chacun.

A vous donc de renforcer iD.

Richard WACH
Secrétaire général

INDÉPENDANCE et DIRECTION en quelques mots

A comme **alliance** : la loi liberticide de 2008 qui fait suite au protocole signé par les grandes fédérations dont l'UNSA, impose le fait que la représentativité est dorénavant mesurée lors des élections au niveau des fédérations ; il en est de même pour l'attribution des moyens de fonctionnement, décharges et autorisations d'absences. Cela impose à *i.D.* et à la FAEN de se rapprocher d'autres structures afin d'atteindre le seuil critique d'au moins un élu aux comités techniques. Le congrès du 6 avril a approuvé l'**alliance électorale** pour les élections aux comités techniques entre la FAEN, la CSEN-FGAF et le SCENRAC-CFTC sous le titre : **UNION POUR L'ÉCOLE REPUBLICAINE**. Cette **alliance** qui n'est pas une fusion a suscité de nombreux débats dans les académies et au national mais elle permet de conserver notre indépendance comme seuls représentants des personnels de direction en son sein et d'envisager d'autres alliances dans le futur.

A comme **adjoint** : nous exigeons un égal traitement des adjoints et des chefs dans la gestion de leur carrière (mutations et promotions). L'évaluation et l'entretien professionnel des adjoints doivent être réalisés par l'Inspecteur d'Académie ou son adjoint.

B comme **baccalauréat** : *i.D.* est attaché au maintien d'un examen national mais dont le fonctionnement devrait être simplifié. *i.D.* demande au ministère l'autorisation d'installer des brouilleurs d'ondes pendant les examens.

C comme **collectivités territoriales** : *i.D.* reste très vigilant face aux volontés de certaines collectivités d'augmenter leur pouvoir sur les EPLE soit, au travers des personnels sous leur responsabilité mais sur lesquels les personnels de direction exercent une autorité fonctionnelle soit, au travers des budgets voire des logements de fonction. *i.D.* intervient auprès des intéressés et alerte le cabinet du ministre en cas de problème.

C comme **charges de travail** : depuis plusieurs années, *i.D.* dénonce l'augmentation régulière des charges de travail des personnels de direction et de surcroît sans compensation

financière. Une petite réponse a été obtenue par le relevé de conclusion et la charte de 2007 qui prévoient pour la première fois un cadre horaire du temps de travail et des équipes de direction complète, mais on est loin du compte car la situation ne fait que s'aggraver ; cela montre l'incapacité du ministère à gérer le dossier dans son ensemble. Nous poursuivons nos interventions et il faudra peut-être envisager des blocages.

C comme **compte épargne temps** : présenté comme une victoire par le SNPDEN, *i.D.* a toujours été très réservé sur cette possibilité car pour présenter un réel intérêt il faut que le CET soit important et surtout parce qu'il impose aux personnels de direction un contrôle de leur emploi du temps par la hiérarchie !

D comme **DHG** : dans la plupart des EPLE l'insuffisance de la DHG met les personnels de direction en difficulté. Dès lors une deuxième consultation des instances après rejet de la répartition n'apporte rien sauf des réunions supplémentaires. Nous sommes intervenus pour que ces dispositions plus démagogiques qu'efficaces soient abrogées par la DGESCO. Affaire à suivre.

D comme **déconcentration** : nul doute que ce processus se poursuivra. Même si on est d'accord sur le principe, il revient aux organisations syndicales d'être vigilantes pour veiller aux intérêts de ses mandants. Une gestion nationale des personnels de direction doit être conservée. La **décentralisation** doit également être suivie de près. Le transfert de nouveaux personnels auprès des collectivités ne serait pas sans incidence pour l'EPLE et ceux qui le dirigent.

E comme **évaluation** : le dialogue social et notamment les interventions d'*i.D.* ont permis de faire avancer notablement le dossier de l'évaluation des personnels de direction tant au niveau de l'avancement que des mutations. Des rubriques et des procédures précises s'imposent aux recteurs et garantissent transparence et équité ; nous sommes attachés à une gestion nationale du corps et demandons à ce que les adjoints rencontrent les IA pour leur évaluation.

G comme **gouvernance** : un colloque a été organisé pour traiter ce dossier, il n'a pas eu de grands effets et pourtant le problème est important dès lors que les personnels de direction veulent faire évoluer leur établissement conformément aux projets et aux contrats d'objectifs. Les freins sont connus ; statut des professeurs de 1950, notation administrative obsolète, ... *i.D.* demande une refonte de ce dispositif et notamment une évaluation qui pourrait ne plus être annuelle mais conjointe entre l'inspecteur et le chef d'établissement.

G comme **gabegie** : en ces périodes de disette budgétaire, il est souhaitable que certaines activités plus médiatiques qu'efficaces soient revues. Payer des cours de langues pendant les congés et diminuer les moyens ce qui impose d'augmenter les effectifs des groupes de langues en formation initiale ne relève pas d'une grande logique ...

I comme **indépendance** : c'est une de nos valeurs principales à laquelle nous sommes très attachés. La loi nous a contraints à un rapprochement électoral mais le choix qui a été fait n'entraîne aucune fusion ou alliance avec un autre syndicat de personnels de direction puisque nous sommes seuls au sein de cette alliance, ce qui laisse toutes les possibilités d'alliance pour le futur après les élections de 2011. Notre indépendance repose sur nos distances par rapport aux partis politiques et donc aux gouvernements successifs, elle se traduit par une grande liberté de ton dans tous nos écrits et par un rejet total de toute cogestion ou toute complicité avec la hiérarchie ; la défense des personnels de direction mériterait que ces valeurs soient davantage partagées par d'autres, elle nécessite pour le moins une plus grande diversité syndicale.

I comme **indemnité** ou comme **indice** ... *i.D.* a toujours milité **une augmentation de tous les personnels de direction et de manière significative** pour retrouver un différentiel attractif vis-à-vis des autres personnels et reconnaître l'augmentation des charges de travail et des responsabilités. L'Etat rejetant toute augmentation indiciaire, notre demande s'est portée sur



Indépendance & Direction



HORS CLASSE

COURTIAU Jean-Jacques



Provisur
Lycée Fénelon
Paris - 75

Après avoir exercé les fonctions de proviseur-adjoint et proviseur de cité scolaire dans l'académie de Nancy-Metz est actuellement proviseur au lycée Fénelon à Paris. Secrétaire général adjoint et commissaire paritaire national, il

participe aux activités d'Indépendance et Direction depuis sa création.

BARBÉ Janine



Provisure
Lycée Clemenceau
Montpellier - 34

Provisur de cité scolaire à Montpellier réélue régulièrement depuis plus de dix ans comme commissaire paritaire nationale se présente à cette nouvelle élection avec l'ambition de continuer à mettre son expérience au service de tous les personnels de direction.

«Représenter i.D. au sein des CAPN, c'est être animée par la volonté d'accompagner syndicalement nos collègues avec le souci constant d'explication et de transparence».

BLOUIN Anne



Provisure
Lycée Sophie Berthelot
Calais - 62

Ancien professeur d'histoire géographique, personnel de direction depuis 1994. Successivement principal adjoint au Collège Vadez de Calais puis principal des collèges Boris Vian de Marck et de Jean Rostand à Marquise. Depuis 2008, proviseur du Lycée Sophie

Berthelot de Calais. Commissaire paritaire académique depuis 2006. Secrétaire académique (Lille)

PREMIÈRE CLASSE

WARMAN Monique



Provisure
Lycée de l'Escaut
Valenciennes - 59

Entrée en 1996 dans les fonctions de direction, a exercé en tant qu'adjointe dans des lycées généraux et technologiques industriels, puis

provisure de LP et LGT, dans les académies de Strasbourg, Bordeaux et Lille. Actuellement proviseur au lycée de l'Escaut à Valenciennes. A eu successivement divers mandats : trésorière, SA adjointe, commissaire paritaire académique de la section i.D. Bordeaux, membre du BN, secrétaire générale adjointe. Exerce un mandat de commissaire paritaire nationale et souhaite mettre à profit l'expérience acquise au service des collègues pour les conseiller et les défendre.

ANTRACCOLI Franck



Provisur
Lycée Porte
Océane
Le Havre - 76

Enseignant d'histoire géographique pendant 7 ans, puis successivement principal du collège de la Côte Blanche

à Lillebonne (76) en 1998, principal du collège de Manneville sur Risle (27), Proviseur du lycée Porte Océane au Havre (76) depuis 2008. Trésorier, puis secrétaire académique adjoint, puis secrétaire académique de l'académie de Rouen depuis 2008, Commissaire Paritaire Académique, membre des groupes de travail académiques, représentant i.D. au groupe «Blanchet», membre d'i.D. depuis sa fondation.

GLATH Dominique



Principale
Collège P.E. Victor
Mundolsheim - 67

A l'origine professeur de lettres-anglais pendant une vingtaine d'années en Moselle (Lorquin, Sarrebourg, Phalsbourg). Après une petite expérience de principale adjointe

(Collège Pasteur Faulquemont), proviseur adjointe de lycée professionnel tertiaire à Strasbourg (4 ans au LP Jean Geiler). Puis principale de collège en Alsace Bossue, en milieu rural (4 ans au collège de l'Eichel Diemerdingen) avant de rejoindre depuis 2006 un collège de la périphérie strasbourgeoise (collège Paul Emile Victor Mundolsheim) qui offre une palette allant de l'insertion d'élèves en situation de handicap (ULIS) jusqu'à l'excellence en passant par la SEGPA. Adhérente au SPDLC devenu i.D. depuis 15 ans. Membre du bureau i.D. Strasbourg depuis 2003. Commissaire Paritaire Académique élue depuis 2005. Membre du bureau National depuis 2008.

HANNECART Bruno



Provisur
Lycée Jules Verne
Limours - 91

Bruno Hannecart, proviseur de lycée. Instituteur, enseignant spécialisé, directeur d'école, son engagement associatif le conduit

à exercer des responsabilités à la ligue française de l'enseignement avant de devenir personnel de direction. Adjoint principal dans des établissements en ZEP, il dirige actuellement le lycée Jules Verne de Limours et est secrétaire général adjoint du syndicat.

DEUXIÈME CLASSE

ANDERSEN Agnès



Principale
Collège F. Dolto
Reichshoffen - 67

Documentaliste à l'origine, j'ai réussi le concours en 2003. Après une première affectation en tant que principale adjointe dans un collège d'Indre

et Loire, j'obtiens un poste de principale dans l'académie de Strasbourg en 2007. Depuis la rentrée 2010, je suis principale au collège F. Dolto de Reichshoffen. C'est un établissement de 500 élèves avec SEGPA et ULIS, situé en Alsace du Nord dans en zone semi urbaine.

DELANOUS Karina



Principale
adjointe
Collège
Le Castillon
Les Pieux - 50

Ancien professeur certifié de Lettres Modernes, lauréate du concours de personnel de direction en 2007,

adjointe au collège Le Castillon dans la Manche. Prépare un Master 2 d'Ingénieur en formation [option politique éducative et gestion des établissements scolaires] à l'université de Caen, expérimentation lancée depuis l'année dernière en partenariat avec le Rectorat. Membre du bureau national.

PACCHINI Odile



Principale
Collège
Gabriel Péri
Gardanne - 13

Professeur d'EPS dans l'Académie d'Amiens puis dans celle de Versailles, c'est dans cette même académie qu'elle est affectée

comme personnel de direction, en 2002, principale adjointe d'un collège en ZEP d'Argenteuil. Elle est ensuite proviseur adjointe dans un LP Industriel à Perigueux dans l'académie de Bordeaux, assurant un itinéraire de principale pendant six mois dans un collège rural de La Dordogne à Lanouaille. Depuis la rentrée 2010, elle est principale du Collège G. Peri de Gardanne dans l'Académie d'Aix-Marseille d'où elle est originaire.

MILLIERY Benoît



Principal adjoint
Collège Paul Fort
Reims - 51

Licence de philosophie. Entré dans l'Education Nationale comme emploi-jeune dans une école primaire de ZEP de Reims

CPE en collège (ZEP) puis lycée professionnel de 2000 à 2006. Concours de Personnel de Direction en 2007. Première affectation en établissement rural au collège Jean Baptiste Drouet de Ste Ménehould (Marne). Depuis 2010, retour à l'éducation prioritaire au collège Paul Fort de Reims. Secrétaire académique d'i.D. depuis 2008. Elu au Bureau National en 2009.

Pour un commissaire paritaire iD, une mutation c'est plus qu'une opération de gestion c'est l'accompagnement d'un collègue. Indépendance & Direction représente et défend vos intérêts à partir du dossier que vous lui avez adressé. Les commissaires paritaires d'ID exigent...

Candidats présentés par iD

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale (affilié à la F.A.E.N.)

11 titulaires



11 suppléants

LAFFEACH Didier



Principal
Collège Hector Malot
Le Mesnil Esnard - 76

Personnel de direction depuis 1986, militant associatif et syndical, actuellement principal du collège de Mesnil Esnard. Commissaire paritaire académique enseignant puis de personnels de direction de l'académie de Rouen depuis 1989, commissaire paritaire national depuis 2005, secrétaire général adjoint d'i.D.

MONGELLAZ Michel



Proviseur
Lycée professionnel
La Renaissance
Saint Paul - 97

Personnel de direction depuis 1991, proviseur du Lycée Hôtelier La Renaissance à Saint-Paul, est secrétaire académique et commissaire paritaire de l'académie de la Réunion. Il est également

membre du Bureau National chargé de la veille juridique.

BASTRENTA Michel



Proviseur
Lycée Saint-Exupéry
Lyon - 69

Personnel de Direction depuis 1985. Successivement, adjoint au Lycée international de Ferney-Voltaire (01), principal du Collège du Val d'Argent à Ste Foy-l'Argentière (69), principal du Collège Jean Moulin à Villefranche sur Saône (69), proviseur de la cité scolaire de Saint-Claude (39) il est actuellement proviseur de la cité scolaire Antoine de Saint-Exupéry à Lyon.

CARPENTIER Nadine



Proviseure
Lycée J.-V. Poncelet
Metz - 57

Proviseure adjointe au LP Julie Daubié de Rombas (57) au sein d'une cité scolaire de 1999 à 2002.

Proviseure du LP Jean Macé (Etablissement labellisé Ambition Réussite) à Fameck (57) de 2002 à 2008

Proviseure du LP Jean-Victor Poncelet et Directrice du CFA Astier à Metz. Secrétaire nationale i.D. en charge des Lycées professionnels et Secrétaire académique Nancy-Metz

PERRET Pascal



Proviseur
LP Valère Mathé
Olonne sur Mer - 85

Licence de Sciences de l'Éducation option Sciences Humaines Professeur Hôtellerie cuisine. Personnel de direction depuis 1994.

Principal Adjoint au collège Mathias Grunewald de Guebwiller académie de Strasbourg. Principal du collège Pierre Stéphan de Brie de l'Odet, académie de Rennes. Principal du collège Haxo à La Roche Sur Yon, académie de Nantes Secrétaire académique i.D. Nantes depuis 2007.

DARTAILH Franck



Proviseur adjoint
Lycée Centre-Sud,
Ducos - 97

Est devenu Personnel de direction en 2003 et a successivement exercé au Collège Albert Thierry de Limay (académie de Versailles, bassin de Mantes-la-Jolie) jusqu'en 2006 puis au Collège Paul Symphor du Robert jusqu'en 2010. Ancien expert-associé de la Cellule d'Aide aux Ecoles et aux Etablissements de l'Académie de Versailles, actuellement coordonnateur-écrit de l'équipe de formation des candidats au concours de personnels de direction, il est membre du groupe BLANCHET et commissaire paritaire.

DONATIEN Philippe



Proviseur nommé
Directeur du CFA
académique au
rectorat de Poitiers
86

Depuis 01/09/2009, et depuis le 01/10/2010 également Directeur du GIP AGEVIF. Personnel de direction depuis 2000 : 2000-2003 : Proviseur adjoint au LP Chabanne à Chasseneuil/Bonnieure 2003-2006 : Principal Collège Montmoreau St Cybard 2006-2009 : Principal Collège St Michel d'Entraygues Secrétaire départemental i.D. de 2002 à 2011 Secrétaire Académique de Poitou-Charentes en 2011

LEJEUNE Anne-Lise



Principale adjointe
Collège du Parc
Impérial
Nice - 06

C.P.E. en Seine Saint Denis, puis dans le Var dans divers types d'établissements a été proviseur adjoint durant 6 années

à Brignoles (83). Elle est actuellement principale adjointe dans la cité mixte du Parc Impérial à Nice.

KROES Valerie



Principale adjointe
Collège
Grésivaudan
St Ismier - 38

Auparavant enseignante titulaire d'un CAPET de STMS dans l'académie de Grenoble. Certifiée de sciences

medico sociales puis chargée de mission au rectorat :
- à la direction des ressources humaines en tant que conseillère pour la reconversion des personnels
- à la formation continue
- jury de concours administratifs

NESTAR Jocelyne



Proviseure adjointe
Lycée de Rivière
des Pères
Basse Terre - 97

Après une année comme maître auxiliaire, en 1984, je deviens professeur de mathématiques-sciences physiques

en LP. Pendant toutes ces années, j'ai pu m'enrichir comme coordonnateur disciplinaire, tuteur pédagogique, membre de l'IREM, formateur à l'IUFM, formateur de la formation continue, chargée de mission d'inspection ... Lauréate du concours de personnels de direction 2008, j'occupe mon premier poste en septembre 2008 comme proviseur adjoint au lycée professionnel de Mazamet dans l'académie de Toulouse. Après cette expérience certes courte mais riche, je rejoins mon académie d'origine (la Guadeloupe) au lycée de Rivière-des-Pères.

BURGUN Stéphane



Proviseur adjoint
Lycée Colbert
Thionville - 57

Principal adjoint Collège de Vitry sur Orne de 2005 à 2008 Formateur EDT pour personnel de

direction stagiaires Formateur SCONET pour secrétaires de direction. Membre du bureau académique i.D. Nancy-Metz

ne situation personnelle. Le commissaire paritaire d'iD, c'est un collègue qui siège face à l'administration, vous plus de transparence dans le traitement des dossiers des collègues notamment pour le tableau d'avancement.



l'indemnitaire mais le ministère dans son dernier relevé de conclusion du dialogue social élaboré avec le SNPDEN n'envisage, comme avancée qu'une part résultat pour certains personnels de direction versée tous les 3 ans et d'un montant mensuel de l'ordre de 57 euros ! *i.D.* ne peut signer un tel relevé en l'état, même s'il ne manquera pas d'être présenté par les deux parties comme une prime significative et une revalorisation de la fonction ! Le seul intérêt pour le ministère est d'introduire la prime au résultat pour les personnels de direction et ce à moindre frais ! Certes la situation budgétaire de l'Etat ne permet pas d'augmentation immédiate et importante, mais on peut se placer dans une perspective et le budget du ministère, géré différemment, privilégiant moins certaines actions médiatiques devrait pouvoir dégager quelques moyens pour reconnaître l'engagement des personnels de direction autrement que par des mots.

I comme **informatique** : régulièrement *i.D.* déplore le fait que les outils informatiques que l'on nous impose ne soient pas performants et qu'il n'y ait pas d'interopérabilité entre les logiciels ce qui augmente notre charge de travail. La DGESCO s'est engagée à faire évoluer cette situation avant fin 2011 !

L comme **laïcité** : *i.D.* est très attaché à cette valeur républicaine et reste vigilant pour dénoncer toute dérive.

L comme **logement de fonction** : conscient des situations et des aspirations très diverses dans ce domaine, *i.D.* demande à ce que des logements continuent à être mis à disposition car il s'agit d'un élément de rémunération mais que parallèlement des dérogations à l'occupation soient accordées pour tenir compte des situations particulières.

M comme **mutation** : *i.D.* veille à ce que la plus grande transparence existe dans ce domaine et que la gestion reste nationale c'est-à-dire que le travail des rectorats soit contrôlé par le ministère et présenté en CAPN.

P comme **pédagogie** : *i.D.* revendique clairement le rôle pédagogique pour les personnels de direction tant dans l'utilisation optimale des moyens que dans la conduite de projets. Cela nécessite une amélioration de la gouvernance des EPLE.

R comme **RGPP** : le dispositif a montré ses limites et dans certains cas ses excès. *i.D.* demande à ce que cette politique soit appliquée avec intelligence surtout au niveau de l'éducation où tout n'est pas monnayable !

R comme **rémunération** ou si vous préférez **revalorisation** : force est de constater le peu de progrès accompli dans ce domaine et le délabrement du budget de l'Etat n'arrange rien. Cet argument est utilisé à l'excès par le ministère ; mais nous répondons qu'il appartient au ministère de faire les choix budgétaires et de fixer des priorités sans oublier d'en assumer les conséquences ; n'est ce pas le discours qui est tenu régulièrement aux responsables d'EPLE. On ne peut que regretter que les actes ne correspondent pas aux discours au cours desquels il est régulièrement rappelé le rôle essentiel des personnels de direction. *i.D.* avec d'autres organisations a souhaité la mise en place d'actions afin de convaincre le ministère de nous écouter. Le syndicat majoritaire n'a pas souhaité s'associer. N'y a-t-il pas là une des explications à l'inertie de notre hiérarchie dans ce domaine ?

S comme **SEGPA** : *i.D.* demande l'intégration des directeurs adjoints de SEGPA qui le souhaitent dans le corps des personnels de direction. **Le ministère répond enfin positivement à nos demandes répétées et anciennes.**

S comme **socle commun** : sans s'opposer à son principe, *i.D.* ne peut que dénoncer une fois de plus les conditions de sa mise en place. Il s'agit d'amateurisme et sur le terrain les personnels de direction ont une fois de plus été contraints de compléter les insuffisances notamment au niveau des logiciels.

T comme **temps de travail**. Le relevé de conclusion et la charte de 2007 ont apporté un début de réponse mais le dossier des charges de travail est complexe et le ministère n'a semble-t-il pas les moyens de le gérer car chaque service instaure de nouvelles tâches sans se préoccuper du terrain : grippe, vaccinations, ... La DGESCO continue par exemple, malgré nos remarques, à publier un calendrier du 3^{ème} trimestre inapplicable sur le terrain en raison des multiples contraintes liées à l'orientation et à l'affectation.

V comme **vacances** : l'action d'*i.D.* a abouti à une lettre ministérielle abolissant le fameux S+2 et R-2 concernant la présence des personnels de direction dans les établissements. Mais la vigilance syndicale reste de mise car entre les collectivités qui souhaiteraient faire assurer ici ou là du gardiennage notamment en cas de travaux et le ministère qui réfléchit à une organisation différente de l'année scolaire sans parler des stages divers ... Les risques sont grands de voir la situation se dégrader. C'est encore une raison pour considérer le compte épargne temps comme une fausse piste !

Indépendance et direction est un syndicat qui défend les personnels de direction qu'il représente mais qui participe également à toutes les réflexions portant sur l'évolution du système éducatif mais sans intervenir dans les domaines notamment politiques ou de société qui ne relèvent pas de sa compétence. Il reste beaucoup à faire pour améliorer le service public d'éducation mais aussi pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des personnels de direction. Parallèlement à cela, beaucoup de projets tant ministériels qu'émanant des collectivités vont bouleverser le fonctionnement des EPLE. Il est donc essentiel que les personnels de direction soient bien représentés par des syndicats qui illustrent leur diversité. Un syndicat unique ou majoritaire ne peut répondre à cet objectif car la diversité entraîne l'émulation, constitue un frein à la cogestion et un rempart à toute dérive.

Il est souhaitable pour leur avenir que les personnels de direction se dotent d'une représentation syndicale plus équilibrée plutôt que de pérenniser la situation actuelle qui a montré ses limites. Indépendance et Direction a montré par le passé son efficacité et sa capacité à faire des propositions concrètes, à approuver des dispositions positives et à dénoncer vigoureusement celles qui auraient des conséquences négatives sur la qualité du service public et sur les personnels de direction.

Richard WACH
Secrétaire général

Indépendance & Direction

l'indispensable alternative syndicale

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale
affilié à la F.A.E.N.

Election à la Commission Administrative Paritaire Nationale
des Personnels de Direction

Scrutin du 13 au 20 octobre 2011

PROFESSION DE FOI

i.D., un esprit, des convictions !

Syndicat indépendant attaché à la laïcité et aux valeurs républicaines
présent dans la réflexion et les propositions sur les évolutions du système éducatif

Avec *i.D.*, vous choisissez le syndicat :
Efficace dans le suivi personnalisé de votre carrière
Constant dans la défense de vos conditions de travail
Capable de négocier sans complaisance

*Vous voulez soutenir une approche concrète et pluraliste de l'action syndicale,
vous voulez accroître la représentativité d'un syndicat à votre écoute,
vous voulez promouvoir votre place de personnel de direction dans le service public d'éducation,*

votez Indépendance et Direction !

***i.D.* place les conditions de travail au cœur de son action**

Face à leur dégradation, *i.D.* :

- Revendique des équipes de direction complètes avec un chef d'établissement et au moins un adjoint, assistées d'un solide pôle administratif et de services sociaux et de santé efficaces.
- Exige une réelle revalorisation indiciaire pour tous les personnels de direction.

***i.D.* lutte pour une véritable autonomie des EPLE,**

- Réaffirme le rôle pédagogique et l'autorité des personnels de direction.
- Veille au respect, par les autorités de tutelle, du domaine de compétence du conseil d'administration et de ses décisions.

***i.D.* revendique la transparence nationale de la gestion des carrières**

- Dénonce l'opacité dans l'élaboration des tableaux d'avancement et demande la publication d'un classement académique annuel des promouvables.
- Exige l'égalité de traitement de tous les personnels de direction s'appuyant sur une évaluation claire et contradictoire.

Parce que *i.D.* est le syndicat responsable et démocratique qui refuse la cogestion, qui porte la parole de tous les collègues, qu'ils exercent en collège ou en lycée général, technologique ou professionnel,



Votez Indépendance et Direction !